



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mars 2002
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-sixième session**

Points 21 c) et d), 25, 28, 42 et 166 de l'ordre du jour

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales et autres : coopération
entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe;
coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation de la Conférence islamique**

Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations

Culture de paix

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Conseil de sécurité
Cinquante-septième année**

Lettre datée du 7 mars 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration établie par la Turquie en tant que pays hôte, le Qatar, en qualité de Président du neuvième Sommet de la Conférence islamique et l'Espagne en tant que Président en exercice de l'Union européenne, à l'issue de la réunion mixte de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Union européenne sur le thème intitulé « Civilisation et harmonie : dimension politique » tenue à Istanbul les 12 et 13 février 2002 sous le parrainage du Gouvernement turc (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 21 c), 21 d), 25, 28, 42 et 166 de l'Assemblée générale, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ümit **Pamir**

**Annexe à la lettre datée du 7 mars 2002, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 13 février 2002

Les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique et des pays observateurs, et ceux des pays membres de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion, se sont réunis les 12 et 13 février 2002 pour un forum commun, à Istanbul, à l'invitation du Ministre turc des affaires étrangères pour partager leur appréciation de la situation politique présente dans le monde et pour favoriser la compréhension mutuelle et l'harmonie entre les civilisations.

L'histoire nous a enseigné que le manque de connaissance et de respect mutuels entre les civilisations peut grandement affecter la stabilité et la paix mondiales. La concorde et le bien-être ne peuvent qu'augmenter quand différents peuples font du dialogue une priorité, prenant le temps d'exprimer et d'entendre mutuellement leurs vues, de reconnaître leurs intérêts et de tolérer leurs différences, tout en cherchant des éléments communs susceptibles d'aider à entretenir des relations vigoureuses, capables de faciliter la coopération politique et économique.

Les tragiques événements du 11 septembre 2001 et leurs répercussions ont montré combien il fallait encourager la tolérance et la compréhension entre les différentes cultures afin d'éviter le retour de stéréotypes profondément enracinés, qui menacent toujours de refaire surface. Les atrocités du 11 septembre sont des actes du terrorisme le plus brutal qui ne peuvent en aucun cas trouver de justification religieuse, culturelle ou autre. Pourtant, le 11 septembre a suscité une prise de conscience de la nécessité, pour toutes les parties, de dialoguer et de tenter de mieux comprendre leurs différences de perceptions, de valeurs et d'intérêts, et de promouvoir la tolérance et l'appréciation de la diversité culturelle qu'elles présentent. Nous avons donc en commun la responsabilité d'aborder et de résoudre les questions qui peuvent susciter des divisions entre nos pays et dans nos pays, pour saluer et apprécier notre diversité et promouvoir et défendre les valeurs que nous partageons tous.

Durant les délibérations du Forum commun OCI-UE, les participants ont constaté la diversité des activités, des résolutions, des recommandations et des rapports des organisations internationales et régionales telles que l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Ligue arabe, l'Organisation de l'unité africaine et d'autres enceintes telles que le Processus de Barcelone, ainsi le Programme d'action mondial pour le dialogue entre les civilisations, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 novembre 2001, tous ces travaux étant conçus pour protéger et améliorer le patrimoine commun de l'humanité, défendre les valeurs communes à des cultures différentes, favoriser la tolérance, le dialogue et la coopération au sein des nations et des peuples, de même qu'entre eux.

Au cours du débat, les points suivants ont été dégagés :

- Le Forum réaffirme sa conviction que les civilisations, dans leur diversité, se complètent et se renforcent. Les participants ont également confirmé leur attachement à la concorde entre les civilisations et la possibilité de la réaliser;
- Les principaux moyens d'assurer la concorde et la solidarité et d'éviter des préjugés raciaux, religieux et culturels, consistent à mieux se connaître les uns les autres par la communication et la coopération pour la défense de valeurs communes universelles, notamment celles qui sont proclamées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme. À cette fin, les deux organisations politiques, l'Union européenne et l'Organisation de la Conférence islamique, ont une responsabilité commune, celle de contribuer à la réalisation de ces buts;
- Le Forum affirme que le terrorisme ne saurait avoir la moindre justification. Les participants reconnaissent la responsabilité commune de la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et sous toutes ses manifestations dans le cadre de l'ONU, conformément à sa Charte et à ses résolutions;
- Les pays de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'Union européenne se sont engagés à définir les problèmes découlant des préjugés culturels et des injustices politiques et économiques, et à promouvoir des solutions contribuant à l'avènement de la paix, du bien-être et de la stabilité dans le monde entier;
- Le Forum a souligné que, pour que la paix, la stabilité et la concorde règnent enfin, le conflit du Moyen-Orient doit être réglé de façon juste et globale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, la solution des « deux États » contribuera à ramener la paix et la sécurité parmi les peuples concernés;
- Le Forum OCI-UE, ayant entendu le débat et les vues des participants, est parvenu à la conclusion qu'il fallait poursuivre la coopération. Le Forum propose donc que les moyens de coopération bilatérale et multilatérale existants continuent à être utilisés pour un débat général sur les problèmes soulevés durant la réunion;
- Le Forum a noté avec reconnaissance l'offre faite par S. A. l'Émir de l'État de Qatar, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation de la Conférence islamique, d'accueillir à Doha une réunion de type « troïka » de l'OCI et de l'Union européenne durant la deuxième moitié de l'année.

Le Forum remercie le Gouvernement turc d'avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion, qui constitue un événement de grande portée politique. Les participants se sont félicités de l'intention de la Turquie de publier le compte rendu du Forum commun OCI-Union européenne et de sa volonté de faciliter au besoin la communication entre les pays participants et les organisations concernées.